



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU

DECISION DU MAIRE n° 2025/43

Objet : Signature du marché 2025-23 Travaux de peinture – Service Scolaire

Le Maire d'Arpajon,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L. 2122-22 alinéa 4,

VU le Code de la commande publique et notamment les articles L.2123-1, R.2123-1 1, R2122-3, R 2122-8,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 25/2020 du 03 juin 2020 relative au pouvoir de décision du Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la procédure de mise en concurrence sur devis,

VU l'offre économiquement la plus avantageuse de la société DFD Peintures,

CONSIDERANT la nécessité d'effectuer des travaux de peinture,

DECIDE

Article 1^{er} : D'approuver et de signer le marché n° 2025-23 avec la société DFD Peintures, sise, 239 B AV DIVISION LECLERC 92160 ANTONY, SIRET 49339004100033, ayant pour objet la réalisation de travaux de peinture dans les locaux du service scolaire de la Ville d'Arpajon, pour un montant forfaitaire ferme de 35 524,38 euros HT soit 42 629,26 euros TTC. La durée du marché commence à courir à partir de sa notification ou à la date mentionnée dans celle-ci et jusqu'à la garantie de parfait achèvement.

Article 2 : La dépense est prévue au budget de l'exercice en cours, et sera inscrite au budget des exercices concernés

Article 3 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, les intéressés désirant contester cette décision peuvent saisir le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Versailles – 78000 VERSAILLES par courrier ou sur le site télérecours citoyens (www.telerecours.fr), d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la transmission au contrôle de légalité. Ce délai ne fait pas obstacle à l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'application de la présente décision dont ampliation sera adressée ;

- à la préfecture de l'Essonne.

Fait à Arpajon,
Le 30/05/2025

Le Maire, Christian BERAUD

